

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 48 (1910)  
**Heft:** 21

**Artikel:** Le commis d'exercice  
**Autor:** Oberlin / Mousson / Repons  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-206875>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA MAHAUDE.

Puisque tu le pleures tant, délivre-le toi-même.

## LA FOULE.

Silence, écoutez-la.

## MAINFROY.

Madame, c'est assez.

## ALIÉNOR.

Je ne sais pas les mots qui persuadent les cœurs. Je souffre, vous voyez bien, je souffre...

## LA MAHAUDE.

Larmes de jeune veuve séchent vite.

## HUBERT.

La dame et la cité changeront de seigneur et garderont le nom. (*Rires.*)

## ALIÉNOR.

Qui dit cela ?

## MAINFROY.

Tuez le chien. (*Le Hulin frappe Hubert, qui tombe aux pieds d'Aliénor.*)

## LA FOULE.

Ils l'ont frappé. Félons, brigands ! pas de rançon !

## MAINFROY, aux gardes.

Dispersez la canaille.

## LA MAHAUDE, à Aliénor que ses femmes entraînent.

Lave le sang du peuple au bas de ton manœu. (*Cris et tumulte.*)

## LE COMMIS D'EXERCICE

Noutron comis d'exercice  
Qu'est on tot bon générat,  
L'a conduit noutra malice,  
Ein veretablio sordat, etc.

**L**e commis d'exercice, voilà un fonctionnaire militaire qui a disparu; et il y a belle lune de cela.

Il eut son beau temps, certes, le commis d'exercice, comme le tambour-major, comme le sapeur à tablier de cuir et bonnet à poil, comme le « piquette », comme les épaullettes.

Hélas en a-t-on vu mourir de belles choses !  
C'est le destin....

Lors de la réorganisation des milices en 1798, le Directoire Exécutif de la République Helvétique promulgual'arrêté suivant qui prouve l'importance que l'on attachait au choix du commis d'exercice.

LIBERTÉ

EQUALITÉ

*Le Directoire Exécutif de la République Helvétique une et indivisible.*

Considérant qu'il importe pour l'organisation de la Milice, de déterminer plus précisément les fonctions de Commis d'exercice.

Où son Ministre de la guerre.

Arrête ce qui suit :

1<sup>o</sup> Les Commis d'exercice seront choisis par les Inspecteurs généraux entre les Militaires probes et experts, présentés par les Commandans d'arrondissement.

2<sup>o</sup> Ils devront résider dans leur Commune, et lorsqu'ils voudront s'absenter pour quelques jours, ils en préviendront le Commandant d'arrondissement.

3<sup>o</sup> Un Citoyen qui tiendra auberge, cabaret ou pinte, ne pourra pas être Commis d'exercice.

4<sup>o</sup> Les Commis d'exercice commanderont à égalité de grade, tous les Militaires composant le contingent de leur Commune.

5<sup>o</sup> Lorsque plusieurs contingents seront réunis en Compagnie, le commandement passera à l'Officier le plus élevé en grade.

6<sup>o</sup> Les Commis d'exercice sont chargés dans leurs Communes respectives, de l'instruction

de la Troupe, ainsi que de faire exécuter les ordres qu'ils reçoivent de la part de leurs supérieurs militaires.

7<sup>o</sup> Ils seront chargés de commander le service à tour de rôle, en observant la plus grande impartialité.

8<sup>o</sup> Chaque fois qu'ils feront prendre les armes à la troupe, ils préviendront les Agens Nationaux.

9<sup>o</sup> Ils tiendront un registre où seront inscrits tous les Militaires de leur contingent, par noms, prénoms et âges, en distinguant l'Elite de la réserve.

10<sup>o</sup> Ils se feront annuellement remettre, par les Agens Nationaux, un état des Citoyens parvenus à l'âge de vingt ans, afin de les inscrire aussitôt sur leurs rôles.

11<sup>o</sup> Ils feront un rapport exact et impartial des fautes de leurs subordonnés au Commandant d'arrondissement.

12<sup>o</sup> Si un subordonné commet sous les armes une faute grave qui fasse craindre son évasion, le Commis d'exercice pourra provisoirement le faire arrêter pour le remettre entre les mains de l'Agent, et dans les 24 heures il en fera rapport au Commandant d'arrondissement.

13<sup>o</sup> Les Commis d'exercice veilleront à ce que les armes de leur contingent soient toujours tenues en bon état.

14<sup>o</sup> Les officiers devront toujours remplir leurs fonctions aux exercices et si l'un d'entre eux veut commander, le Commis d'exercice lui cédera le commandement.

15<sup>o</sup> Les Commis d'exercice auront le grade de Sergent-Major et porteront un pompon vert au chapeau.

Ainsi arrêté à Lucerne, le 28 Décembre 1798.

Le Président du Directoire Exécutif,  
OBERLIN.

Par le Directoire Exécutif:

le Secrétaire général,  
MOUSSON.

Pour expédition conforme, Lucerne, le 29 Décembre 1798.

Le Ministre de la guerre,  
REOND.

## L'ASSESSSEUR SE MARIE

**P**OUR répondre au désir que nous ont exprimé plusieurs de nos lecteurs, nous reproduisons ci-dessous, prises au hasard, deux scènes du *Mariage de l'assesseur*, la pièce qui se joue depuis quinze jours au Kursaal, devant des salles combles.

On rit beaucoup, nous l'avons dit, au *Mariage de l'assesseur*; c'est là tout le secret du succès de cette vaudoiserie fantaisiste et sans prétention aucune.

La première des scènes que nous reproduisons pour théâtre le sentier des « Recourbes » aux Rochers de Naye, sentier bien connu des touristes qui ont encore du jarret. La seconde se passe dans le caveau de Favey, autour de quelques bouteilles d'excellent Epesses.

La scène représente le sentier des « Recourbes » aux Rochers de Naye. La nuit est superbe et la lune dans tout son éclat. On aperçoit dans le fond la nappe argentée du Léman et le long de la rive les lumières de Montreux et de Clarens. On entend les clochettes des troupeaux et, de temps en temps, les cris (yodelées) des pâtres et des touristes qui s'appellent.

## SCÈNE I

FAVEY et FANCHETTE, sa femme.

FAVEY.

(Appelant). — Eh bien, Fanchette, est-ce que tu viens ?

## Mme FAVEY.

Me voici ! Mais, tu sais, Samuet, pour une grimpée, c'est une rude grimpée. L'oncle Isidore et la compagnie sont encore tout en bas.

FAVEY.

Oh ! ils arriveront bien. Mais, c'est éga, je voudrais qu'on se pique d'honneur tous les deesses, pour arriver les premiers au sommet. Sais tu que tu as enco des bonnes jambes, ma Fanchette !

FAVEY.

Oh ! bien voilà ! Peut-être bien qu'avet de l'entraînement... Mais pou te dire la vérité, je commence à me sentir les jarrets...

FAVEY.

Moi aussi. Seulement y ne faut pas en avoi l'ai. D'ailleurs, les montagnes elles sont comme les girafes, elles ont beau se monter le cou, il arrive toujou un moment où y faut qu'elles se disent : halte-là !

Mais regarde-voi ces lumières, Fanchette ! Y en a-t'y ! y en a t'y !

## Mme FAVEY.

Depuis ici, on dirait des pièces d'or éparpillées au bord du lac.

FAVEY.

C'est les lumières des grands hôtels. Ce qu'y doit y en avoi par là dedans, des richards et des millionnaires !

## Mme FAVEY.

Je me demande si vraiment y sont heureux, tous ces gessses ?

FAVEY.

On ne peut pas savoi. Mais pou ce qui me concerne, je les envie pas. Ma foi, non ! Je suis content de mon sort et je voudrais pas le changer contre celui de n'importe qui.

## Mme FAVEY.

Moi, non plus !

FAVEY.

Evidemment qu'on a eu bien des peines et bien des tracas ensemble. Ça n'a pas toujou été de rose. Mais quand on s'aide, qu'on se soutien, qu'on a la confiance réciproque, n'est-ce pas... ?

## Mme FAVEY.

Oh ! pou ce qui est de ça... Dis donc, Samuet...

FAVEY.

De quoi ?...

## Mme FAVEY.

Tu m'as toujou été fidèle, au moins... ?

FAVEY.

Toujou ! Tu peux en être sûre. D'ailleurs, y a pas grand mérite à ça. Je sais pas pourquoi je t'aurais fait de la flicelle !

Pour moi, tu es toujou la fleu des fleus, le neupha des nenuphas.

Et pi, pas tant de manières; ce qui est promis est promis. On n'a qu'une parole ! Dans la vie y a pas trente-six chemins. Y en a que deux : le droit et le courbe. Moi, j'aime mieux le droit. Comme ça, au moins, on a la conscience tranquille et on peut boire son verre avec plaisir, sans arrière-pensée.

Tout le reste, vois-tu Fanchette, c'est de la graine à malheu !...

## Mme FAVEY.

C'est tout de même vrai ce que tu dis là, mon homme !

FAVEY.

Sais-tu que je te trouve enco bien jolie, ce soir. Tu es comme ces fenêtres de là en bas. Tu as les yeux tout pleins de lumière et d'amou...

## Mme FAVEY.

Et moi, je suis fière de toi, Samuet ! Tu as bien su mener ta barque. Sans doute que tu